AU CONSEIL DES MINISTRES

Le traité d'amitié franco-turc

Au cours du conseil des ministres de mardi matin, M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, a soumis à la signature du président de la République, un décret portant ratification du traité d'amitié, de conciliation et d'arbitrage, conclu entre la France et la Turquie.

L'attribution de la Croix à l'École Supérieure des Mines

Sur la proposition de M. Paganon, ministre des travaux publics, le Conseil a décidé d'attribuer la croix de la Légion d'honneur à l'Ecole Nationale supérieure des mines, à l'occasion du 150e anniversaire de sa fondation, qui sera célébré le 17 juin prochain.

Le voyage présidentiel à Châlons-sur-Marne

M. Daladier, président du conseil, ministre de la Guerre ; M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères ; M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, ont été désignés pour accompagner le président de la République dans le voyage qu'il doit effectuer le 28 mai, à Châlons-sur-Marne, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Léon Bourgeois.

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE AU SÉNAT

Le budget des Poudres

Le Sénat, réuni hier à 15 h. 10, a examiné le budget des poudres. Après le rapport de M. de Wendel, les chapitres 1 à 29 sont adoptés.

Au chapitre 30 (bâtiments et outillage afférents à l'exploitation industrielle), le général Stuhl propose une réduction de 600.000 francs portant sur la construction et l'outillage d'ateliers pour la fabrication d'explosifs à la nitro-glycérine.

Après plusieurs observations du président de la commission des finances et de M. Tissier, le général Stuhl retire son amendement. Le chapitre 31 est adopté ainsi que les chapitres 32 à 38 dernier.

Celui des Pensions

Après une supension de séance d'une demi-heure, on commence la discussion du budget des pensions. Le rapporteur souligne que le budget de 1933 est en augmentation de 112 millions sur celui de 1932, malgré les réductions opérées par la commission des finances. Il attire l'attention du gouvernement sur le gaspillage auquel donnent lieu les soins gratuits aux pensionnés de guerre.

Le ministre des Pensions fait connaître qu'il a invité les préfets à veiller à l'application de la loi et à rechercher les médecins et les pharmaciens qui poussent le plus à la dépense.

En ce qui concerne la diminution du personnel du ministère des Pensions, le ministre déclare que ce personnel est composé de mutilés, de veuves de guerre etc..., qui donnent un excellent rendement. Il est nécessaire de le conserver si le Sénat vote la révision des pensions.

Les différents chapitres du budget des Pensions sont ensuite votés à l'exception d'un chapitre qui est réservé.

Celui des Chemins de Fer

Le Sénat, passe ensuite au budget des chemins de fer qui est adopté sans discussion après que M. Lamoureux eut déclaré qu'il n'avait pu tenir compte des redressements d'impôts opérés dans un projet de loi qui n'est pas encore voté.

Celui des Travaux Publics

M. Milan, rapporteur du budget des travaux publics développe ensuite son rapport :

« Nous dépensions en 1913 pour les travaux publics 360 millions, dit-il, aujourd'hui nous dépassons 2.700 millions. Le personnel et les frais généraux n'absorbent que 280 millions. Tout le reste aux travaux, les effectifs ont été comprimés à l'extrême. Aujourd'hui plus que jamais, la circulation routière est vitale pour le pays. Dès 1930, M. Paganon avait fait voter la Chambre une première amorce de la réforme. Celle-ci devait durer trois ans. La dépense de l'Etat s'élève à 1.250 millions pour la réfection de 80 000 millions et celle des communes à 1 milliard et demi, soit au total à 4 milliards 600 millions ».

M. Milan ajoute qu'il faudra étudier de nouvelles méthodes, les crédits destinés au tourisme sont insuffisants, ils doivent aller uniquement à la propagande touristique.

M. de la Grange, sénateur du Nord, rapporteur pour les mines et les forces hydrauliques, signale ensuite la crise subie par les usines de charbon et les mines de fer, particulièrement en Afrique.

M. Fernand David, justifie ensuite l'œuvre et la gestion de l'office du tourisme.

M. Fernand David réclame un budget pour l'office et formule certaines critiques.

M. le Trocquer demande au ministre des travaux publics d'apporter rapidement au Sénat un projet d'outillage national.

M. Lamoureux. — Nous avons toujours entendu le faire si nous le pouvons ; il faut évidemment tenir compte des possibilités du crédit public, je réserve à cet égard l'opinion de M. le ministre des Finances.

Les divers chapitres sont adoptés. La séance est levée à 20 h. 20. Prochaine séance aujourd'hui, à 15 heures.

Déplorable incident à propos de l'érection d'un Monument Briand

Il se produisit au Conseil général de Meurthe-et-Moselle

Un journal parisien a publié les lignes suivantes :

Un incident a éclaté au conseil général de Meurthe-et-Moselle, au sujet des subventions proposées pour les monuments à élever au président Fallières, à André Maginot, au président Doumer et à Aristide Briand.

Après la lecture du rapport favorable, M. Louis Marin, député, demanda la parole.

« J'espère, dit-il notamment, que nous n'allons pas mettre sur le même pied, d'une part André Maginot, fils de Lorraine, le glorieux combattant de Verdun ; le président Doumer, mort victime de son devoir et dans l'exercice de ses fonctions ; et, d'autre part, Aristide Briand, dont les erreurs en matière de politique extérieure, qui sont aujourd'hui évidentes, auront demain pour la France de néfastes conséquences ».

Les subventions pour les monuments Fallières, Maginot et Doumer furent adoptées à mains levées, mais une vive discussion s'institua au sujet de la souscription de 200 francs au monument Briand.

Après diverses interventions, M. Marin insista pour que l'on procédât à un scrutin nominal, qui donna les résultats suivants : quatorze conseillers, parmi lesquels MM. Mazerond et Chamvoux, députés, votèrent pour ; onze conseillers parmi lesquels MM. François de Wendel, sénateur ; Louis Marin, Amidieu du Clos, député ; Poulet, conseiller d'Etat, votèrent contre, et quatre conseillers, parmi lesquels M. Gaston Rogé, sénateur, se sont abstenus.

La statue de l'illustre homme d'État sera érigée au Quai d'Orsay

Au cours du déjeuner de la Société des Amis d'Aristide Briand, le président de cette société, M. Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'Etat, a annoncé que le gouvernemenu avait accepté le projet consistant à élever la statue de l'homme d'Etat disparu, devant la grille clôturant la façade du ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay.

Afin de recevoir cette statue, la grille sera infléchie en un arc de cercle à l'endroit correspondant, au milieu de la façade du palais.

Après la traversée de l'Atlantique-Sud sur avion de tourisme

Le vol transatlantique du capitaine Skarzynski, qui traversa l'Atllantique Sud de Saint-Louis du Sénégal à Maceiosu, à 400 kilomètres sur la route de Natal à Rio de Janeiro, a produit à Varsovie une très vive impression. **Ayant couvert, en 19 h. 30, 3.586 kilomètres sans escale, à bord d'un avion léger de tourisme de deuxième catégorie, Skarzynski a battu de 650 kilomètres le record établi par Mollison.**

On rappelle que l'avion de Skarzynski a été construit à Varsovie, par les ingénieurs Rogalski, Dzrewiecki et Igura, ce dernier compagnon de Zwirko, vainqueur du challenge international des avions de tourisme, qui périt avec lui quelques jours après leur victoire. Il ne pèse que 450 kilos, tandis que ceux de Bert Hinckler et de Mollison pesaient 500 kilos.

D'autre part, Skarzynski a battu le record de distance en ligne droite de 2.900 kilomètres établi par Marysé Bastié.

Skarzynski est né en 1899. Mutilé de guerre, il avait été déclaré inapte à la suite d'une grave blessure à la jambe. Il pilote depuis 1929. Après avoir été chef de la 12e escadrille du 1er régiment d'aviation, il entra au département de l'aéronautique au ministère de la guerre. Il est décoré de l'ordre « Virtuti Militari », et quatre fois de la croix de la Vaillance. Il compte parmi les douze as de l'Aéro-Club de Pologne.

M. Cot, ministre français de l'air, a adressé à l'aviateur polonais Skarinski un télégramme de félicitations.

LA DISSOLUTION des Commissions de liquidation des dommages de guerre du Nord et du P.-de-C.

Le « Journal Officiel » publie :

Sont déclarées dissoutes, à la date du 1er juin 1933, les commissions de liquidation des dommages de guerre des départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Les demandes d'indemnités qui resteront pendantes devant la Commission de liquidation d'*Arras* et de *Lille*, à la date du 1er juin 1933, seront transférées, à cette date, au tribunal interdépartemental des dommages de guerre de la Seine et examinée par cette juridiction.

A l'exception des dossiers relatifs aux dites affaires, les dossiers, archives et minutes de la commission ou supprimée, seront provisoirement pris en charge par le greffier du tribunal des dommages de guerre de Paris, qui assume la conservation des archives des commissions et tribunaux dissous du département du Pas-de-Calais et sera chargé de délivrer aux intéressés tous extraits, expéditions et copies de pièces aux lieu et place du greffier de la commission dissoute.

HISTOIRE ANCIENNE

COMMENT TROIS HABITANTS DE STEENVOORDE FURENT GUILLOTINÉS POUR UN PERROQUET

C'était pendant la Révolution, au château d'**Oudenhove**, à deux kilomètres de Steenvoorde, sur la route de **Saint-Omer** à **Poperinghe**. Ce manoir aujourd'hui démoli avait des proportions harmonieuses et une allure imposante, parmi la riche campagne. A ses côtés se dressaient les bâtiments d'une ferme importante avec pignon d'ardoise et qui existe toujours.

Au château vivaient M. de la VIEFVILLE et sa fille Isabelle qui avait mis au monde un héritier de sexe masculin dont le père était émigré. A leur service étaient engagés une femme de fait attachement à la famille qui l'avait adopté ne témoignât à sa façon sa reconnaissance et ne partageât l'admiration commune pour l'héritier d'un nom célèbre à Steenvoorde.

Par ailleurs, la famille belge qui avait appris ce perroquet à parler lui avait enseigné entre-temps que, Bruxelles dépendant de la couronne d'Autriche, il convenait d'acclamer le Souverain pour que ses maîtres obtinssent toutes les faveurs dont ils avaient besoin.

Mais dans l'esprit de la population, il n'y avait qu'un Roi, celui dont on avait supprimé le trône, et qu'un seul

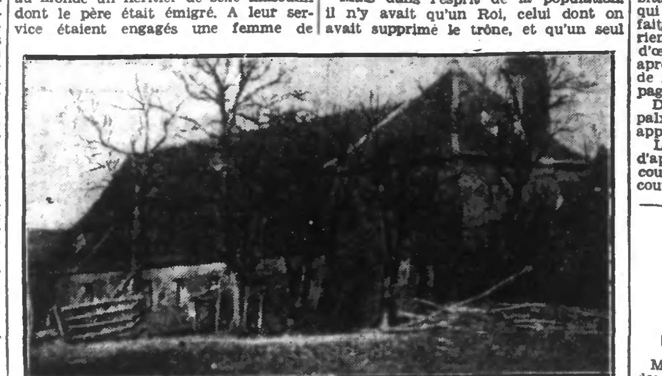

La ferme qui attenait au château d'OUDENHOVE

chambre qu'on appelait Marguerite, une bonne d'enfants, Caroline, et un jardinier, Vanneufville.

Il y avait aussi un perroquet d'origine belge qui, parfaitement indifférent à tous les événements graves de l'époque, répétait sans cesse : « Vive l'Empereur !... Vive le Roi !... Vive le petit Louis ! »

La famille PANNEQUIN, qui occupe actuellement la ferme

***

Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, disons tout de suite que ce « petit Louis » dont le perroquet faisait l'éloge était l'enfant gâté de M. de la Viefville. Rien d'étonnant d'ailleurs à ce qu'un perroquet bien élevé et d'un par« petit Louis », l'héritier présomptif, le jeune Capet enfermé au Temple.

Dénoncés par quelques concitoyens qui.. enviaient la splendeur de la résidence d'Oudenhove, les occupants du château furent arrêtés, le 25 septembre 1793, et conduits sous forte escorte à Arras où on les écroua dans diverses prisons.

***

Le procès eut lieu le 22 avril 1794 devant le Tribunal révolutionnaire. Le perroquet fut cité à l'audience, comme témoin à charge.

Après un réquisitoire sévère de l'accusateur public, M. CAUBRIERE, qui affirma que les intérêts primordiaux de la Nation étaient en cause, M. de Viefville, sa fille Isabelle et Marguerite, l'une des servantes, furent condamnés à la peine capitale :

« ...attendu que les trois susnommés
« sont convaincus d'être les auteurs ou
« complices de la conspiration ourdie
« contre le peuple français et sa li-
« berté ; des ennemis résistants au
« gouvernement révolutionnaire et répu-
« blicain ayant par les soins qu'ils ont
« pris d'enseigner un perroquet à pro-
« férer les mots odieux de : « Vive le
« Roi ! Vive l'Empereur ! Vivent nos
« prêtres et vivent nos nobles ! » pro-
« voqué le rétablissement de la royauté
« et de la tyrannie... »

***

Certains prétendent que le perroquet fut également guillotiné. Cela est bien possible. M. E. LANOIRE, membre de la Société Dunkerquoise, a acquis en effet la certitude qu'un animal tout au moins a été condamné selon la procédure révolutionnaire. La chose d'ailleurs était fréquente dans certains pays...

« Attendu, lit-on dans un jugement rendu contre un sieur Saint-Prix, le 17 novembre 1793, que son chien avait eu le tort d'aboyer quand on était venu arrêter son maître... »

D'autres pensent que le perroquet fut confié à quelque patriote dévoué pour qu'il lui fut enseigné à crier : « Vive la Nation ! » Il dut apprendre également tous les jurons à la mode, ce qui était, à l'époque, un signe non équivoque d'attachement au nouveau régime.

G. D'ORGEVILLE.

LE DRAMATIQUE SUICIDE DU GÉRANT DU DIORAMA DE SOUCHEZ

Une association exploite sur l'ancien front un musée, appelé le « Diorama » et situé à *Souchez*, sur la route nationale 37, à proximité du plateau de Lorette.

La surveillance de cet établissement avait été confiée à un gérant, M. Désiré Le Rouge, 43 ans qui, depuis quelque temps, négligeait ses fonctions. Il s'adonnait à la boisson et quand il rentrait ivre, il insultait sa femme ; un jour il menaça même de la tuer.

Par son intempérence, il avait contracté des dettes.

L'un des associés de l'exploitation, M. V... D..., se rendant au « Diorama » pour encaisser une somme de 3.200 fr. que devait lui remettre le gérant, il trouva celui-ci pendu par un fil de cuivre au montant de la porte d'entrée. Il portait à la tempe droite une blessure par laquelle s'échappait un mince filet de sang. A ses pieds, se trouvait une carabine.

Avisés aussitôt, les gendarmes Monédière et Porquet, de la brigade de Liévin, se rendirent sur les lieux. Toute idée de crime fut écartée et il fut établi que Le Rouge s'était d'abord tiré un coup de carabine dans la temp.e après s'être passé un fil de cuivre autour du cou, dans le cas où la mort ne viendrait pas assez vite.

Les constatations médico-légales furent faites par le docteur Camiol.

On suppose qu'acculé de dettes et ne pouvant verser la somme qu'il devait à l'association, Le Rouge aura décidé de se donner la mort.

Par suite de sa mauvaise conduite, sa femme l'avait quitté à la fin du mois d'avril dernier et il avait intenté une action en divorce.

UN PÈRE INDIGNE ARRÊTÉ A VILLEREAU-HERBIGNIES

La gendarmerie de Le Quesnoy, en tournée à **Villereau-Herbignies**, a mis en état d'arrestation le sieur Pollet Edmond, journalier, 46 ans, veuf depuis quelque temps, qui, selon la rumeur publique, abusait de sa fille, actuellement âgée de 18 ans. Il entretenait des relations avec elle depuis deux ans. La jeune fille n'avait rien dit par peur de son père.

Le triste sire a été mis à la disposition du parquet, et la gendarmerie continue son enquête.

LE DOUBLE CRIME D'AUCHY-LEZ-HESDIN

Une perquisition minutieuse a été effectuée dans la demeure des victimes

L'enquête policière ouverte pour rechercher le ou les auteurs du double crime d'*Auchy-lez-Hesdin* continue avec activité. MM. Baguet, Mariani et Dorise, présents sur les lieux lundi, ont, en même temps que MM. Tison, substitut ; Marcel Deidier, juge d'instruction et Bellengier, greffier, à nouveau enregistré de nouvelles déclarations faites par les membres de la famille Dewamin et le personnel de la ferme.

Mardi, en présence de M. Lepage, maréchal des logis-chef de gendarmerie, des perquisitions très minutieuses de l'habitation ainsi que des fouilles de la mare qui se trouve située dans la cour ont été faites. Dans cette mare, qui a été vidée, rien n'a été trouvé. Dans le panier d'œufs, où Mme Dewamin est tombée après avoir été atteinte de deux balles de revolver, le chef de gendarmerie Lepage a découvert une cinquième douille.

D'autre part, M. Monfliers, juge de paix, a enlevé les scellés qui avaient été apposés sur l'habitation.

L'enquête se poursuit avec ténacité et d'après les renseignements recueillis au cours de ces deux journées, on espère découvrir une piste favorable.

UN ALGÉRIEN JALOUX JOUA DU REVOLVER A BÉTHUNE

SON ANCIENNE AMIE FUT BLESSEE ET LE COUPABLE ARRETE

Mlle Philomène Poirier, âgée de 19 ans, demeurant à la Cité des Nègres, à *Béthune*, sortait hier soir du cinéma accompagnée de sa mère, et regagnait sa demeure, lorsque rue de Lille, elle entendit des coups de revolver tirés dans sa direction.

Elle fut atteinte dans le dos, mais très superficiellement. L'auteur des coups n'était autre que son ancien ami, l'Algérien Ahmed Benouden, 30 ans, manœuvre, demeurant à *Béthune*, qui aussitôt prit la fuite.

Mlle Poirier, qui avait reconnu son agresseur, porta plainte à la police qui, aussitôt rechercha l'Algérien et l'arrêta.

Benouden fut conduit au commissariat et interrogé. Il prétendit n'avoir pas fait usage d'un revolver mais d'un jouet, acheté dans un bazar boulevard Degeorges, qu'il a du reste jeté. Il a ajouté avoir voulu simplement effrayer son ancienne amie parce qu'elle l'avait repoussé.

Mlle Philomène Poirier, s'est fait visiter par le docteur Dhénin, qui n'a constaté qu'une plaie superficielle ne devant entraîner aucune incapacité de travail.

Benouden fut déféré au parquet et après un bref interrogatoire de M. Masson, juge d'instruction, il fut écroué à la prison sous l'inculpation de coups et blessures et port d'arme prohibée.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 10 mars 1933. — Soleil, lever à 4 h. 19 ; coucher à 19 h. 16. — Lune : lever à 20 h. 56 ; coucher à 3 h. 05. Aujourd'hui : Saint Antonin. — Demain : Saint Mamert.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 9 mai à 18 h. :

Baromètre 759 mm. 7 ; hausse depuis la veille à 18 h., 1 mm. 9.

Thermomètre : fronde 11,2 ; minima 10° ; maxima 15.5.

Etat hygrométrique : 73. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 1 mm. 2.

Direction du vent : Ouest, force, fort.

Direction des nuages ; Ouest. — Etat du ciel : très nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui : très frais, éclaircies, grains.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Ciel trois quarts couvert avec belles éclaircies et quelques averses éparses, généralement faibles. — Vent d'Ouest modéré. — Minimum de température en baisse sur celui de la nuit précédente.

DEUIL. — Dimanche ont été célébrées à Paris, dans la plus stricte intimité, selon la volonté du défunt, les obsèques de M. Simon Hirsch, directeur des services parlementaires et politiques de l'Agence Havas, commandeur de la Légion d'Honneur.

Le deuil était conduit par sa veuve, ses enfants, les membres de la famille, ainsi que le personnel de l'Agence au complet, derrière les Administrateurs. Une délégation d'Officiers Supérieurs représentant la Légion d'Honneur, Les Présidents du Sénat et de la Chambre des Députés, s'étaient fait représenter, ainsi que le Gouvernement.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait : MM. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur ; Albert Sarraut, ministre des Colonies ; Théodore Steeg et André Tardieu, anciens présidents du Conseil ; Alexandre Israel, Désiré Ferry, anciens ministres ; Henry Paté, vice-président, et Tranchand, questeur de la Chambre des Députés ; Cavillon, sénateur ; Louis Louis-Dreyfus, député ; le préfet de police et Mme Jean Chiappe ; MM. Renard, préfet de la Seine ; sir Charles Mendl, représentant l'ambassade d'Angleterre ; de nombreux sénateurs et députés. Le monde des lettres, des arts et des ambassades, ainsi que de nombreux confrères et amis de la presse française et étrangère.

A la demande du défunt aucun discours n'a été prononcé.

Nous apprenons que le successeur de M. Hirsch, dans les si importantes et délicates fonctions de chef de service politique et parlementaire de l'Agence Havas est un Douaisien, M. Léon BASSÉE, officier de la Légion d'Honneur.

Toujours simple, attaché à son Douai, nous avons pu suivre les brillantes étapes de sa carrière, et nous savons avec quelle confiance il a été chargé par sa maison, et les gouvernements qui se sont succédés depuis 1914, des missions les plus importantes, tant en France qu'à l'étranger, ce qui fait honneur à ses qualités reconnues, à sa grande compétence, et à sa valeur professionnelle.

— On annonce la mort de M. Alexandre Dumoutin, mutilé de guerre, décédé à Saint-Martin-au-Laert, à l'âge de 39 ans. Les funérailles auront lieu vendredi à 10 h., à Saint-Martin-au-Laert. Le défunt était le beau-frère de M. Alfred Maës, député-maire de Lens.

L'Éducation Physique en France

Dans notre précédent article, nous avons vu, par l'exemple du Japon et de l'Allemagne, auquel nous pourrions ajouter celui de l'Angleterre, de la Suède et d'autres encore, les efforts déployés à l'étranger en faveur de l'éducation physique. Nous ajouterons aujourd'hui qu'il ne semble pas que ces puissances nous soient inférieures sur le plan intellectuel. Une nation ne déchoit pas en donnant à la gymnastique le rôle qui lui revient dans la formation des individus et des peuples. Elle s'assure un atout de plus dans la lutte engagée pour le progrès.

En France, qu'avons-nous à apporter quant aux réalisation dans ce domaine ? J'éprouve une impression de malaise au moment de répondre à cette question. Et c'est même un sentiment de révolte qui me soulève parfois, au contact journalier de la routine, de l'ignorance, du parti-pris, de l'incurie, qui se manifestent par des conditions déplorables d'hygiène pour nos élèves et par le mépris de la santé de toute une jeunesse.

Nous ne prétendons pas traiter la question complètement, ce qui nécessiterait un long rapport que des détails techniques rendraient fastidieux. Nous préférons apporter un avis personnel fondé, d'une part, sur notre observation des milieux enseignants et des diverses sociétés d'éducation physique avec lesquelles nous sommes en contact et, d'autre part, sur nos souvenirs récents d'instituteur d'école élémentaire ayant enseigné la gymnastique à ses élèves sans souci de l'emploi du temps officiel.

Relevons au préalable un fait important : l'Education physique, comme l'écrivait dernièrement M. Marcel Delarbre, a été oubliée durant la période des vaches grasses ; et, maintenant que sévit la crise, c'est sur elle qu'on se retourne pour trouver des économies. Dans bien des cas, malgré les belles paroles, malgré les promesses officielles, les compressions portent sur la gymnastique pour ne pas sacrifier les disciples intellectuels.

L'ŒUVRE ACCOMPLIE

Comme nous l'avons déjà indiqué, la gymnastique figure depuis longtemps dans les programmes. Par malheur, non seulement ces programmes ne prévoient que fort peu de temps pour la formation du corps, mais encore on supprime traditionnellement cet horaire déjà réduit. Quelques essais timidement tentés depuis un demi-siècle sont restés infructueux.

Ce n'est qu'après la guerre qu'on discerne un effort plus sérieux.

Depuis 1918, en effet, un bon vent s'est mis à souffler et, il y a quelques années, on s'est demandé pourquoi les décisions prises jusqu'alors étaient toutes restées inopérantes. Il est apparu, entre autres choses, que si l'on avait prévu la fonction, dans la plupart des cas on avait oublié le fonctionnaire. On s'est donc décidé, pour assurer le respect des horaires dans l'enseignement secondaire et primaire supérieur, à créer des postes de professeur d'éducation physique.

Peu après, la nécessité de former ces professeurs se faisant âprement sentir, on a créé des instituts d'Education Physique, annexés aux facultés de Médecine. Il y aurait beaucoup à dire sur ces établissements. N'insistons, pour le moment, que sur un point : ils préparent, sur une grande échelle, des professeurs sans postes. Bref, si un léger progrès s'observe, il est caractérisé par la timidité des mesures qui ne touchent d'ailleurs que ce qu'on peut appeler l'enseignement du second degré, c'est-à-dire les écoles que fréquentent des enfants de douze à dix-huit ans, et pour lesquelles deux heures hebdomadaires sont prévues pour les exercices physiques. Comparativement aux horaires correspondant à l'étranger, c'est vraiment peu. Pour l'instant, je me bornerai à faire remarquer que mes collègues des lycées et collèges se plaignent amèrement qu'on ne tente rien ou presque rien pour organiser leur enseignement de telle sorte qu'il soit vraiment efficace.

Mais que dire des écoles primaires supérieures et pratiques ?

Le service de la gymnastique y est trop souvent assuré sans professeur spécialiste, c'est-à-dire responsable de l'enseignement, si bien que les erreurs sont multiples : remplacement des exercices physiques par des séances de bourrage intensif en vue des examens, parties de football d'une heure au risque de produire les pires accidents cardiaques.

Ne nous arrêtons pas à l'enseignement supérieur, celui des facultés et des grandes écoles, où l'on n'a rien imaginé pour mettre les étudiants en état de supporter au mieux leurs études longues et ardues.

DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

C'est des écoles élémentaires que nous désirons nous préoccuper spécialement car leur situation est déplorable. Ancien élève et ancien maître d'école communale, je sais que l'obligation de la gymnastique n'est décrétée que sur le papier. Dans beaucoup de cas, l'emploi du temps affiché dans la classe est un singulier aveu.

Il y a bien, parfois, dans certaines villes, des professeurs spéciaux, mais c'est l'exception et la mesure n'est qu'une demi-mesure. Nous pourrions citer telle ville où le professeur spécial doit donner l'enseignement de la gymnastique à plusieurs milliers d'enfants chaque semaine.

LES CAUSES

Il n'est pas difficile de distinguer les principales causes de ces faits. Que les instituteurs ne soient pas tout à fait préparés, c'est évident ; cependant, cela n'est rien car leur valeur et leur formation générale les mettraient rapidement en état de remplir leur rôle d'éducateur physique. Mais l'insuffisance des horaires, prévus comme à regret, n'incite certainement pas les maîtres à prendre une initiative quelconque. Et puis, tout est combiné pour proscrire la gymnastique de l'école : programmes ridiculeusement encyclopédiques, inspections ne portant que sur l'éducation intellectuelle, examens qui interdisent toute tentative à l'instituteur qui se mettrait par là en état d'infériorité vis-à-vis de ses collègues, cours non aménagées, manque de matériel.

Insistons sur la question des examens. Au concours des Bourses, pas d'épreuve d'exercices physiques. A l'examen du certificat d'études, dans les épreuves de seconde série (traduisez de seconde zone) est prévu « un exercice très simple d'éducation physique », très simple, en effet. Je propose sans tarder qu'on supprime cette comédie de la simplicité.

Pourquoi voudriez-vous qu'un instituteur consacrât son temps à la gymnastique puisque ses élèves ne seront point jugés sur cette matière ?

LA QUERELLE DES MÉTHODES

Enfin, la querelle des méthodes sévit en France et n'est certainement pas faite pour encourager le maître ou la maîtresse qui essaie de se retrouver dans le maquis des procédés de Pierre, Paul ou Jacques.

Ecoutez cette réponse que m'a faite, il y a quelques semaines, un camarade à qui j'avais conseillé l'achat du « Nouveau Manuel d'Exercices Physiques » :

« J'ai abandonné. Ton « nouveau » manuel est déjà périmé. Il y en a un autre plus récent, paraît-il. Alors, tu comprends, si, à peine au courant d'une méthode, on apprend qu'on n'est pas à jour, si on lit dans une revue d'éducation physique qu'il vaut mieux ne rien faire que de pratiquer telle méthode... »

Manque d'unité de doctrine, par conséquent. D'où manque d'unité d'action. Ajoutons inertie officielle et passons à une dernière cause : le sport qui a fait beaucoup de tort à l'éducation physique, comme l'a montré lumineusement le commandant Hebert.

CONCLUSION

La France, qui vante son « génie latin », qui se flatte de posséder de savants hellénistes, qui inflige à ses élèves l'étude de volumineux ouvrages d'histoire ancienne, n'a pas su puiser à Rome ni à Athènes les leçons admirables que deux civilisations antiques lui donnent, de même que l'étranger, pour la rénovation de sa race et la mise au point de ses méthodes d'éducation.

C'est encore la conception moyenâgeuse qui pèse sur notre système universitaire : le mépris du corps, le culte forcené de l'esprit en des journées qui totalisent sept heures de cours sans compter les longues veillées nécessaires pour apprendre d'interminables leçons et faire de longs devoirs. Qu'importe la destruction de sa santé, si l'élève honore l'école d'un parchemin de plus.

Notre jeunesse qui admire Discobole et s'étonne devant l'Hercule Farnèse, attend encore la Renaissance de l'Education. L'évidence scientifique ne sort pas des limites de la pédagogie livresque.

T. LEQUIME,
Professeur d'E. P. à l'Ecole Professionnelle de Valenciennes

L'INAUGURATION DU MONUMENT DES VOLONTAIRES POLONAIS A NEUVILLE-SAINT-VAAST

ELLE AURA LIEU DIMANCHE 21 MAI, SOUS LE HAUT PATRONAGE DE M. L'AMBASSADEUR DE POLOGNE ET DE M. PAINLEVÉ, ANCIEN MINISTRE DE LA GUERRE

Le Comité du Monument à la mémoire des volontaires polonais tombés au champ d'honneur vient de lancer les invitations à l'inauguration de ce monument, qui aura lieu dimanche 21 mai, sous le haut patronage de M. Alfred Chlapowski, ambassadeur de Pologne et M. Paul Painlevé, ancien ministre de la Guerre.

M. l'ambassadeur de Pologne présidera la cérémonie d'inauguration, dont voici le programme :

A 9 h. 45, rassemblement des sociétés à la gare d'Arras ; A 10 h., réception de M. l'ambassadeur et des hautes personnalités. Hommage aux morts d'Arras. — A 10 h. 50, hommage aux morts de Neuville-St-Vaast. — A 11 h., hommage aux morts tchécoslovaques. — A 11 h. 25, messe devant le monument polonais, par Mgr Lagoda, de Paris. — A 12 h., discours et inauguration du monument. — A 13 h. 30, banquet, salle des fêtes de Neuville-Saint-Vaast.

Sportsmen, lisez

les Sports du Nord

Parait les lundi et samedi matin

Abonnements : Nord Pas-de-Calais Aisne - Somme 1 an : 20 fr. 6 mois : 11 fr. Autres départements et Colonies françaises 1 an : 24 fr. 6 mois : 13 fr.

FEUILLETON DU 10 MAI 1933. — N. 11

LE POIDS DE LA FAUTE

par Daniel RICHE

— Peut-être une femme ?... argua tante Isabelle.

— Une femme vaut un homme, mademoiselle Lénoire. Mme Curie, et combien d'autres, l'ont prouvé, je pense !... Mais les sociétés évoluent sous les dogmes du moyen-âge... Ah ! la bombe, la bombe libératrice qui pulvérisera tous ces vieux préjugés !

— Allons, voilà ma Slave en révolte ! sourit Yvette. Que s'est-il passé ?

— On a refusé mes services, ma chère, pour un hôpital de l'avant... Infirmière à l'arrière ? Tout de suite...

Reprise de fureur, elle tapait du poing sur le bras de son fauteuil. Infirmière, fille de salle, ou presque, après trois ans d'études médicales ! Ah ! ah !

— Qu'allez-vous faire ?

— Je suis bien obligée d'accepter... J'ai rencontré la baronne de Prieur, qui transforme son château en ambulance. Je vais donc, pour l'instant, rester dans cette région. La baronne espère avoir de grands blessés.

— Douce perspective ! gémit tante Isabelle. C'est à s'évanouir rien que d'y penser !... Vous tenez donc tant que cela, mademoiselle Maroussia, à voir la souffrance ?

Après un petit haussement d'épaules agacé, l'étudiante voulut bien expliquer qu'elle désirait examiner la douleur pour chercher à la soulager. La guerre était pour la médecine, et surtout la chirurgie, un merveilleux champ d'instruction qui ne pourrait que faire progresser grandement la science.

— A quel prix !

— Tout se paie, même le progrès.

Il y eut un silence boudeur, puis Yvette soupira :

— Quel dommage, Maroussia, que père m'ait interdit ces fonctions sublimes !... J'aurais été, avec tant de plaisir, votre aide très humble !

— Heureusement, se congratula sa tante, que mon beau-frère a de la prévoyance. Sans cette sagesse, à quelles excentricités ne te serais-tu pas laissée entraîner ?

De nouveau, Yvette soupira. Cette recommandation de son père lui avait été si cruelle : « Ma chère sœur, avait-il déclaré, soyez infirmière si le cœur vous en dit, — je trouve même que ces fonctions sont tout indiquées pour des femmes de votre âge...

— Oh ! s'était-elle exclamée, à demi suffoquée, moi qui ne peux supporter la vue d'un saignement de nez.

— Mais j'interdis à Yvette la promiscuité des ambulances. Je vais lutter pour ma patrie, pour la gloire, mais surtout pour elle. Retrouver à mon foyer ses grands yeux candides sera ma récompense. »

Et malgré les supplications d'Yvette, il avait été inexorable.

— Rapportez-vous des nouvelles, Maroussia ? reprit la jeune fille.

— Ils entrent en Belgique, au mépris des traités de neutralité. Vous pénétrez en Alsace. Quant à nous — et Maroussia se redressa en un mouvement d'orgueil — nous faisons de grandes choses !... C'est une folie de l'Allemagne d'avoir voulu se mesurer avec la Grande Russie !... Germania verra un peu comment nos Cosaques la traiteront.

— Les Japonais... insinua malicieusement tante Isabelle.

— De l'histoire ancienne ! Depuis, nous nous sommes outillés... armés...

Une exclamation étonnée l'interrompit :

— Ah ! pas possible !... Marc avec Claude !...

Les jeunes gens arrivaient du Havre, où Durieux-Fargasse, dispensé du service militaire, s'était rendu pour essayer de contracter un engagement volontaire. Sur le point de repartir, il avait rencontré Besnier, momentanément en mission pour l'organisation des services d'usines militaires de la région. Celui-ci avait pu disposer de quelques heures et s'était empressé de l'accompagner.

Ces dames ayant admiré l'allure martiale du jeune officier d'artillerie sous le sombre uniforme, Yvette interrogea Claude :

— Et cet engagement ?

— Il n'y a rien à faire, répondit-il. Ils ne veulent pas de moi ! Du reste, c'est inimaginable ! Le bureau de recrutement fait mille difficultés pour accepter les nombreux volontaires qui se présentent. Il en refuse pour des vétilles... Sous prétexte, par exemple, d'une dentition défectueuse...

— C'est comique ! dit Mlle Lénoire. Il faut aux soldats deux rangées de perles pour plaire aux Berlinoises.

— Ne vous en faites pas, mâchonna Maroussia, cela se tassera ! Qui dit début, dit encombrement. A la longue, tous ceux qui voudront partir partiront.

Sur cette conclusion, Yvette demanda :

— Dînez-vous avec nous, Marc ?

— Impossible. Je pars tout à l'heure, directement à Paris. De là, pour le front. J'ai tenu à vous faire mes adieux.

— Quel cataclysme ! remarqua tante Isabelle, nous sommes maintenant toutes seules !

— Ne vous tourmentez pas, suggéra vivement Claude, je suis là.

— Vous, cher monsieur, mais ils vous trouvent trop délicat, vous ne pourrez pas nous défendre.

— Contre qui ?

— Sait-on jamais avec ces suppôts du diable ! S'ils venaient ici !...

Maroussia et Claude, occupés à rassurer la vieille fille, véritablement affolés, Marc Besnier se pencha au-dessus du siège d'Yvette.

— Vous n'oublierez pas trop votre ami ? implora-t-il. Vous m'écrirez ?

— Très volontiers.

— Je pars avec l'espoir d'être à même de récolter là-bas un peu de gloire... ou d'y laisser ma peau.

— Oh ! par exemple !

— A vos yeux, à ceux de votre père, ces galons me vieilliraient et me permettraient d'espérer qu'un jour... au retour ... si vous n'avez pas trouvé mieux...

Du geste et de la parole, la jeune fille lui imposa silence :

— Je vous en prie, mon ami, ne pensez qu'à faire votre devoir et à revenir en bonne santé ! Ces deux préoccupations doivent suffire à un combattant. Sorti de la mêlée, vous aurez le temps de penser à l'avenir.

— Je souhaitais un mot d'espoir... Il est l'heure, il faut que je parte...

Tout de suite levée, Yvette lui tendit la main :

— Au revoir, Marc.

Et, pour qu'il n'eût pas le temps d'insister, elle appela l'attention de sa parente :

— Tante Isabelle, M. Besnier s'en va. Il prend le train de 4 h. 30.

Jusqu'à la porte du jardin, les trois femmes accompagnèrent les jeunes gens.

— A demain, dit Claude, je viendrai vous apporter des nouvelles.

Les deux amis s'en allèrent par le chemin creux, bordé de hauts arbres si touffus qu'il dévalait en une demi-obscurité. L'officier faisait à son camarade de touchantes recommandations : « Veillez bien sur elle... Si vous le croyez nécessaire, vous pourriez toujours faire passer ces dames en Angleterre. »

Egoïstement, au milieu de ce bouleversement dans lequel sa santé ne lui permettait de jouer aucun rôle, Claude ne voyait que l'avantage de rester le seul des trois flirts d'Yvette. Cette circonstance lui donnait toutes les chances pour devenir l'heureux consolateur de la jeune fille. Et, presque souriant, il répondait avec condescendance à son rival; son amitié n'avait point à s'alarmer, il ferait tout le nécessaire.

Besnier grimpé sur l'impériale de la diligence, dans le bruit des grelots et des roues grinçantes, le poète envoya un adieu dégagé à cet ami qu'il ne devait peut-être revoir de longtemps et, sifflotant un air anglais, se dirigea vers la plage.

Il restait le maître de la situation. Mais il fallait se montrer adroit, ne point avoir l'air de profiter des circonstances. Les premiers jours, plus réservée qu'à l'ordinaire pour endormir toute inquiétude, sa sollicitude envelopperait ensuite doucement les deux abandonnées. Il ne se déclarerait qu'une fois le passé fort éloigné, alors qu'Yvette n'aurait dans le cœur que le souvenir de ses attentions tendres et de son dévouement constant. Le succès était sûr. Décidément, la vie avait du bon ! Mais une bouffée d'air froid trop vivement aspirée, sa vilaine toux le reprit, le secouant des pieds à la tête comme une pauvre chose.

La quinte passée, essuyant machinalement ses lèvres, où perlait une petite mousse rose, l'idée étant demeurée, il répéta :

— La vie a du bon !

CHAPITRE VIII

Yvette Kergolec avait à peine eu le temps de redonner, après dix-huit mois d'absence, son allure familière à l'appartement qu'elle occupait avec sa tante boulevard Saint-Germain, qu'elle avait vu entrer en coup de vent dans son salon, son amie Denise Hérial, toute emmitouflée de fourrures : « Je passais, j'ai vu les volets ouverts, je suis montée. Ah ! ma chère, ça fait plaisir de se revoir !... » Elles s'embrassèrent, puis, devant la mine un peu grave de son amie, la jeune fille s'était esclaffée : « Eh bien, ma vieille, tu ne reviens pas très en train de la mer !... Alors, quoi, tous partis au front ?... La « barbe » et les « cheveux », pas un flirt ! »

— Ah ! les flirts !... avait laissé tomber Yvette, un pli désabusé aux lèvres.

— Tu ne vas pas « cracher » dessus... C'est encore ce qu'il y a de plus amusant dans notre vie !

— Oh ! cela dépend !

(A suivre)